



Communiqué de presse

2 juin 2020

Les agriculteurs exaspérés par tant d'impuissance face aux dégâts occasionnés par les choucas des tours

D'année en année, les agriculteurs finistériens subissent des dégâts toujours plus importants sur leurs cultures, causés par une population en croissance exponentielle du Choucas des tours. Face à cette espèce protégée, **les moyens de lutte sont dérisoires, provisoires et insuffisamment efficaces** ; ils ne permettent pas de faire face aux enjeux, notamment économiques et sanitaires.

De plus, les moyens utilisés peuvent provoquer des nuisances et générer des tensions localement (canon à gaz, effaroucheurs sonores et tirs de régulation). L'objectif n'est pas d'éradiquer cette espèce, mais bien de **réguler les effectifs afin de limiter les dégâts sur les cultures et le préjudice économique qui en découle**. Celui-ci peut être estimé à 3 millions d'euros dans le seul département du Finistère. Et cela sans compter les impacts sur les habitations (risque d'incendie et d'intoxication) et la biodiversité (l'expansion du choucas se fait au détriment des oiseaux de nos campagnes).

La Chambre d'agriculture, la FDSEA et JA incitent l'ensemble des agriculteurs à remplir une déclaration de dégât à chaque fois que cela est nécessaire. Il est essentiel de pouvoir évaluer le plus précisément possible les dégâts causés par le gibier, et notamment les choucas. Cette déclaration est disponible en ligne sur : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScYP9FTzo07L_BQQVv3pq6THUxJlkKn6uGNw6j_wu4tR4ff1Q/viewform

La profession a sollicité auprès du Préfet la mise en œuvre de solutions d'urgence pour gérer cette recrudescence des dégâts de gibier : augmenter les autorisations de prélèvement, étendre le dispositif expérimental et autoriser le piégeage sur tout le territoire départemental.

Mais cela ne doit pas s'arrêter à gérer l'urgence. Les solutions doivent être pérennes et durables pour ne pas se retrouver tous les ans dans une situation pire que la précédente ! **La Chambre d'agriculture, la FDSEA et JA demandent donc une révision locale du statut de l'espèce afin qu'elle puisse devenir chassable et faire l'objet d'un plan de maîtrise de sa population.**

La FDSEA et JA ont demandé une audience au Préfet pour défendre cet enjeu collectif qu'est la régulation du choucas des tours en Finistère.

Contact presse :

Emmanuelle Tadier – responsable relations presse – Chambres d'agriculture de Bretagne

Tel : 06 79 65 85 95
